

**PROCURATION SOUS SEING PRIVÉ  
EN CAS D'INAPTITUDE**

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_, arpenteur-géomètre, matricule \_\_\_\_\_, exerçant ma profession au sein de la firme \_\_\_\_\_, sise au \_\_\_\_\_, déclare qu'en cas de maladie ou de décès, \_\_\_\_\_, arpenteur-géomètre, matricule \_\_\_\_\_, exerçant sa profession au sein de la firme \_\_\_\_\_, sise au \_\_\_\_\_, agira comme gardien provisoire de mon greffe et, plus particulièrement :

- Émettra des copies conformes de mon greffe ou de tout document des greffes dont je suis officiellement dépositaire;
- Permettra à mes clients de reprendre possession de leur dossier ou document;
- Informera mes clients de ma cessation d'exercice et de l'état d'avancement de leur dossier, afin de leur permettre de mandater un autre arpenteur-géomètre, le cas échéant.

Cette procuration demeure valide jusqu'au moment de la cession définitive de mon greffe.

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_, arpenteur-géomètre, autorise \_\_\_\_\_, arpenteur-géomètre, à émettre de vraies copies des minutes de chacun de mon greffe ou de tout document des greffes dont je suis officiellement dépositaire. Le tout conformément aux dispositions des articles 62 à 68 de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres du Québec*.

Dans l'éventualité d'une maladie ou d'un décès, copie de cette procuration sera transmise à l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Signé à \_\_\_\_\_

Signé à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Arpenteur-géomètre (matricule)

Arpenteur-géomètre (matricule)